

Compte rendu de la séance du lundi 04 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Monsieur Lionel ALHADEF

Ordre du jour:

- Affectation du résultat 2021
- Vote des taxes locales 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Vente tables et chariots salle des fêtes
- Elections présidentielles
- Informations et questions diverses

Délibérations du conseil:

Affectation du résultat fonctionnement 2021 (DE 2022 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe MASCLE, maire,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 89 717.28

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	65 576.21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	53 491.21
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	24 141.07
Résultat cumulé au 31/12/2021	89 717.28
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	89 717.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	20 226.57
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	69 490.71
B. DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux des taxes locales 2022 (DE 2022 016)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) ;

Il rappelle également que suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24,69 % a été transféré à la commune.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2021 :

TAXES	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	24,69 % et 7,50 % = 32,19 %	32,19 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	61,10 %	61,10 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32,19 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 61,10 %

Vote du budget primitif 2022 (DE 2022 017)

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement

Dépenses : 321 549.28

Recettes : 321 549.28

Fonctionnement

Dépenses : 292 177.71

Recettes : 292 177.71

Vente tables et chariots salle des fêtes (DE 2022 018)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 janvier 2022 sur la vente de tables et chariots de la salle des fêtes ;

Une publicité a donc été faite et les personnes intéressées avaient jusqu'au 31 mars 2022 pour se porter candidate.

Deux personnes sont intéressées : Pascal Pontico et Guillaume Tisné.

Pascal Pontico et Guillaume Tisné, intéressés dans l'affaire, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire indique, dans la mesure où il n'y a pas de troisième candidat, de donner le dernier lot à une association luquétoise qui en aurait besoin, à savoir le comité des Jeunes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE de vendre un lot de 12 tables et 1 chariot à Pascal Pontico et un lot de 12 tables et 1 chariot à Guillaume Tisné au prix de 150 euros le lot ;
- AUTORISE Monsieur le maire à établir les titres de recette correspondants ;
- AUTORISE Monsieur le maire à donner gratuitement au comité des Jeunes un lot ;

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le conseil municipal prépare les prochaines élections.

DIVERS

Le conseil va décider du positionnement du radar pédagogique ainsi que la table de ping-pong.
La CATLP propose une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

